



## Défi Sobriété -10% d'eau des collectivités

### Fiche action 2 – Mobiliser le personnel territorial

#### pour engager l'action dans la durée

#### PRÉAMBULE

Le succès d'une démarche de sobriété en eau dans les bâtiments publics repose sur l'implication d'acteurs de la collectivité (agents techniques et élus) et de partenaires extérieurs.

Elle nécessite donc une forte composante d'animation et de coordination.

La première étape pour instaurer une démarche d'économies d'eau pérenne est la désignation d'un référent technique, d'un élu et d'une équipe dédiée au projet d'économies d'eau et en charge d'un état des lieux du patrimoine de la collectivité.

## 1. Qui mobiliser ?



La démarche de réduction des consommations d'eau des bâtiments et usages publics devra s'entourer d'un **panel d'acteurs incontournables** tout au long du processus d'état des lieux et de sobriété : gestionnaires de bâtiments publics, associations, gestionnaire de services consommateurs en eau etc. **Il est important de bien les identifier, de les inclure dès le début du travail.**

Tous **les services publics consommateurs d'eau** doivent être impliqués dans la démarche de sobriété. Il est intéressant d'associer les animateurs d'outils de planification air énergie climat peuvent inclure des actions de sobriété en eau comme cela a été montré dans la publication d'AMORCE [Quelle place de l'eau dans les outils de planification climat et énergie : SRADDET et PCAET ? \(EAP03\)](#). D'autres services peuvent aussi avoir un rôle à jouer dont le service communication interne et externe.

Cette démarche de sobriété ne peut se faire sans une mobilisation et un accompagnement du personnel pour faire évoluer les pratiques dans la durée. Il est donc essentiel d'**embarquer l'ensemble du personnel** dans l'objectif de sobriété pour les faire participer aux actions, les informer régulièrement de la démarche et partager les résultats obtenus.

D'autres acteurs comme les conseillers en énergie partagée ou des associations comme les ALEC peuvent participer à l'état des lieux, à l'animation et aux actions d'économies d'eau en fonction de l'échelle d'action et de l'organisation choisie sur le territoire.

Certaines actions pourront être menées par un prestataire ou un bureau d'étude que ce soit dans la phase de conception du projet, ou pour tout ou partie de la mise en œuvre du projet (diagnostic bâtiments, animation, sensibilisation, mise en place d'outils...).

Enfin, **engager la collectivité dans une démarche de sobriété est une opportunité à saisir pour encourager tous les usagers à agir à leur échelle.** Les actions de sobriété en eau sur les bâtiments recevant du public ou bâtiments scolaires sont des lieux propices pour sensibiliser plus largement la population aux écogestes.

### En bref

- De nombreux services sont consommateurs d'eau et doivent être impliqués dans la démarche
- De nombreuses actions de sobriété impliquent de revoir la manière de faire et nécessite de la formation du personnel
- L'adhésion du personnel est essentielle pour atteindre les objectifs
- Les agents de la collectivités sont aussi des usagers de l'eau à leur domicile, la démarche d'économie d'eau du patrimoine public est l'opportunité de les sensibiliser aux écogestes à la maison

→ La démarche implique une forte composante d'animation autour d'une équipe projet, de formation et de communication

## 2. Identifier les référents du projet de sobriété

Les retours d'expérience montrent qu'il est essentiel que plusieurs personnes soit garantes de l'animation et de la continuité de la démarche dans la durée :

**Un référent technique** pour être le contact pour tous les acteurs impliqués. Il aura la charge du suivi de projet à chaque étape, l'animation et la coordination de la démarche. Ce référent devra être en contact avec tous les acteurs impliqués dans la démarche. Il peut être interne à la collectivité (technicien, économiste de flux comme cela a pu être fait à Mérignac) ou en être externe, dans le cas par exemple d'un conseiller en énergie partagé comme fait par l'Opération pilote économies d'eau du Syndicat de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures ou encore d'un portage par une association type Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC).

**Un élu référent** garant de la vision stratégique du projet et de l'adhésion des différents acteurs du territoire. Il est primordial que la démarche soit portée politiquement auprès des différentes parties prenantes du projet.

Et, en fonction de la taille de la collectivité, un **référent par service et bâtiment ou usage de l'eau** de la collectivité pour apporter la connaissance du patrimoine et de l'usage et le choix et la mise en œuvre des actions pertinentes.

Éventuellement, les prestataires qui participent à la démarche en fonction de leur niveau d'implication.

### Retours d'expérience

La **ville de Mérignac** a entrepris des démarches d'économies d'eau dans une optique de préservation des ressources et de réduction des coûts associés aux factures d'eau. Cela a été rendu possible par la **mobilisation de toute une équipe dédiée**.

La réflexion initiale sur les économies d'eau a été portée par un élu, adjoint au maire. **L'élu référent** permet, une implication permanente et ciblée de la collectivité.

**Une économiste de flux, personne référente en matière de consommations d'eau** a été recrutée. Elle fédère, encourage et coordonne les différents services impliqués dans le projet d'économies d'eau.

En complément, **différents services municipaux ont été impliqués** dans cette démarche, comme le service technique, le service espaces verts et le service des sports. **Ces services et leurs agents** participent pour la relève de compteurs, la sensibilisation et de la formation.

Le projet a été élaboré en partenariat avec le syndicat de gestion des ressources en eau, le SMEGREG. Ce dernier mobilise au-delà de la ville et permet une démarche pérenne durable. Le partenariat a permis la mise en place d'un programme de maîtrise des consommations d'eau partagé par tous les acteurs.

Source : [Économiser l'eau dans les espaces verts et les bâtiments communaux à Mérignac](#), CEREMA, 2019.

### 3. Fonctionner en mode projet

Une fois les personnes référentes identifiées il est conseillé de monter un **comité de pilotage** qui pourra se réunir régulièrement pour:

- Participer à et partager les constats de l'état des lieux
- Identifier les actions prioritaires et le cadre d'action de chaque service
- Définir les moyens humains et matériels disponibles et nécessaires et les sources de financement disponibles
- Planifier les actions et les échéances
- Communiquer sur la démarche et impliquer l'ensemble des agents de la collectivités dans chaque services
- Assurer le suivi des consommations d'eau dans la durée et de la mise en place ses actions

Chaque partie prenante doit être au clair sur les objectifs de la démarche, son rôle et les actions qui lui incombent.

Acteurs	Rôles
<b>Un référent technique coordinateur de la démarche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est le point de contact principal de l'ensemble de l'équipe projet</li> <li>• Coordonne et participe à la collecte de données pour l'état des lieux, le suivi</li> <li>• S'assure de l'avancée des actions</li> <li>• Rassemble les données, réalise les bilans</li> <li>• Organise les réunions de points d'étape avec l'équipe projet</li> <li>• Forme les services et équipes de la collectivité</li> <li>• Apporte son expertise en matière de projet de réduction des économies d'eau</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Élu référent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communique sur la démarche auprès des autres élus, parties prenantes, citoyens</li> <li>• Favorise l'adhésion de l'ensemble des acteurs</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Référent par service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte la connaissance sur l'usage de l'eau, l'état des matériels</li> <li>• Participe à l'identification et la mise en œuvre des actions de son service</li> <li>• Mobilise l'équipe du service à la démarche de sobriété</li> <li>• Participe au comité de pilotage</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Référent par bâtiment et usage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe aux relevés de compteur dans le cadre de l'état des lieux et du suivi ;</li> <li>• Apporte son analyse des consommations du bâtiment, espace vert, équipement sportif ;</li> <li>• Identifie les causes d'une consommation anormale ;</li> <li>• Participe à l'identification et la mise en place des actions de sobriété en eau</li> <li>• Peut participer au comité de pilotage</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Tous le personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopte les eco-gestes</li> <li>• Est impliqué, consulté, formé et informé tout au long du projet</li> </ul>
<b>Prestataires extérieurs ou autres acteurs identifiés par la collectivité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À définir en fonction du niveau d'implication</li> </ul>

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



**Réalisation**

AMORCE, Pôle Eau, Claire Forite

Pour aller plus loin

- [EAT 13 – Réaliser un état des lieux des consommations d'eau dans les bâtiments publics – Note méthodologique](#), AMORCE 2023
- [EAT 06 - 2 – Économies d'eau dans le patrimoine des collectivités et services publics](#), AMORCE 2020
- [Guide des économies d'eau, Bâtiments et espaces publics](#), EPTB Vienne, 2018
- [Économies d'eau dans les communes Morbihanaises](#), Conseil Général du Morbihan, 2010
- [Guide pratique pour l'optimisation de la consommation en eau dans les collectivités territoriales](#), Fiches outils, Conseil Général de la Gironde, 2007

En partenariat avec



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ  
DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*